

14 juin 2024 - N°22



BULLETIN MUNICIPAL DE BEINHEIM

Toutes les infos de votre commune

Sommaire

Actualités	1 à 7
Maison des Aînés	9
Associations	8 + 10 à 15
Informations paroissiales	13
Pharmacie de garde	16
Petites annonces	16



BEINHEIM

commune-beinheim.fr

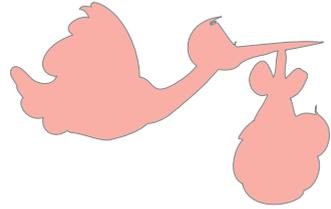
Naissance

Est née à Strasbourg le 18 mai 2024

Inès GARCIA

Fille de Jonathan GARCIA et Cindy SCHMITT

Toutes nos félicitations aux heureux parents !



Elections Législatives 30 juin et 07 juillet 2024

La commune de Beinheim recherche des habitants et habitantes volontaires pour être assesseur dans un bureau de vote à l'occasion des élections législatives qui se tiendront les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024.



- Leur rôle : assister le président ou la présidente dans le bureau de vote le dimanche du scrutin.
- Leurs missions : vérifier l'identité des électeurs, les faire signer sur la liste d'émargement et estampiller la carte électorale.

Attention : seules les personnes actuellement inscrites sur les listes électorales de Beinheim peuvent se porter volontaires.

Permanences parlementaires

Toutes les permanences parlementaires programmées sur le territoire sont annulées.



La saison de la baignade de l'Étang de la Chapelle est ouverte à partir du mardi 02 juillet et se clôture le samedi 31 août 2024.

Horaires d'ouverture pour la saison 2024 :

Lundi fermé

Mardi à vendredi de 13h à 20h

Samedi, dimanche et jour férié de 11h à 20h.

Les cartes familiales

« baignade » de couleur mauve seront refaites à neuf.

Le prix est de 8€ par famille pour la saison.

Pour l'établissement des cartes, il est indispensable d'apporter une photo de la personne qui souhaite se rendre à la baignade. Les anciennes cartes de couleur mauve de l'année 2023 devront être rendues à la mairie.

Les cartes familiales seront en vente au secrétariat de la mairie à partir du mardi 18 juin.



Affichage en mairie

- L'arrêté préfectoral du 10 juin 2024 **relatif à la prévention des feux de forêt.**

- Le décret n°2024-527 du 9 juin 2024 **portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale**

Bien vivre ensemble

Pour bien vivre ensemble cet été, il est important de penser à ses voisins et de respecter quelques règles qui ne demandent pas de gros efforts de la part de chacun !

Bruit, stationnement, propreté, animaux de compagnie ... peuvent être des sujets de discorde. Il est recommandé de prévenir vos voisins pour un excès ponctuel du bruit (travaux, fêtes ...) pour éviter les plaintes et les désagréments d'une situation de voisinage tendue. Les travaux bruyants doivent être limités aux horaires suivants :

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 19h, les samedis jusqu'à 18h. Le bruit est interdit les dimanches et jours fériés.

Gute Lebensregeln für den Sommer !

Um diesen Sommer glücklich zusammen zu verbringen, ist es wichtig, an die Nachbarn zu denken und ein paar Regeln zu beachten, die eigentlich von jedem von uns keine großen Anstrengungen verlangen!

Lärm, das Parken von Fahrzeugen, die Sauberkeit, Haustiere ... können Unstimmigkeiten verursachen. Es wird empfohlen, Ihre Nachbarn bei punktueller Lärmbelästigung (Bauarbeiten, Partys...) vorzuwarnen, um Beschwerden und die Unannehmlichkeiten einer angespannten Nachbarschaftssituation zu vermeiden. Lärmintensive Arbeiten müssen auf die folgenden Stunden beschränkt werden:

Montag bis Freitag von 8 bis 12 Uhr und von 14 bis 19 Uhr, samstags bis 18 Uhr. An Sonn- und Feiertagen ist Lärm verboten.



Rencontre forfuite avec un faon, que faire ou ne pas faire ?

Les promenades printanières sont propices à des rencontres aussi surprenantes que charmantes en cette saison où naissent les faons. Ces naissances s'étalent de fin avril à fin juin. Il convient de respecter les règles de base à savoir ne pas toucher le faon, (sous peine que la mère le refoule) même si attendris, nous pensons qu'il a été abandonné. En effet, en percevant un danger possible, sa mère l'a laissé derrière elle. Il faut s'en éloigner pour lui laisser le temps de revenir le chercher.

De plus, ce sont des animaux sauvages, qui malgré les apparences peuvent être malades n'ayant pas la protection qu'ont nos animaux de compagnie. Les faons sont bien souvent la proie de prédateurs mais peuvent également être la victime de chiens non tenus en laisse.

**En cas de rencontre,
sachons nous émerveiller
mais n'intervenons pas.**



La municipalité organise son traditionnel concours des maisons fleuries. Pour participer il faut s'inscrire par le biais du bulletin d'inscription.

Objectif du concours des maisons fleuries

Par ce concours, la municipalité souhaite saluer l'investissement des habitants dans le fleurissement de leur habitation. Il est placé sous le signe des fleurs, des plantes ornementales et aromatiques ainsi que de l'environnement et participe à l'image de la commune.

Les espaces fleuris et jardins devront être visibles de la voie publique.

L'inscription est obligatoire, elle doit nous parvenir **avant le 28 juin**, en la déposant à l'accueil aux heures d'ouverture de la mairie ou en l'envoyant par courrier ou mail : mairie@beinheim.fr

Les catégories

1ère catégorie : Maison avec jardin

2ème catégorie : Maison sans jardin et appartement

3ème catégorie : Hôtel, restaurant, gîte, prestataire en accueil touristique, commerce

4ème catégorie : Ferme, corps de ferme, exploitation viticole en activité

5ème catégorie : Potager fleuri

6ème catégorie : Parc et jardin (public ou privé) ouvert à la visite

Critères de sélection

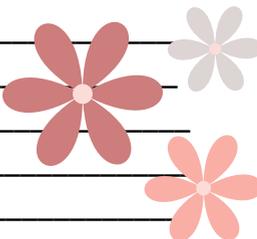
La sélection des lauréats prendra en compte les critères suivants : l'harmonie des couleurs, la densité du fleurissement, l'originalité, la diversité et le choix des plantes, la répartition du fleurissement sur l'ensemble de la maison ou du jardin, l'entretien général et la propreté.

Palmarès

A l'issue de la visite, un classement sera établi par catégorie. Les lauréats récompensés seront conviés au vin d'honneur du 14 juillet pour la remise des diplômes.

BULLETIN D'INSCRIPTION Concours des maisons fleuries

Prénom : _____
NOM : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____
Adresse complète : _____



Souhaite participer au Concours communal des Maisons Fleuries
Merci de bien vouloir renseigner la catégorie d'inscription en cochant la case correspondante.

- 1ère catégorie : Maison avec jardin
- 2ème catégorie : Maison sans jardin et appartement
- 3ème catégorie : Hôtel, restaurant, gîte, prestataire en accueil touristique, commerce
- 4ème catégorie : Ferme, corps de ferme, exploitation viticole en activité
- 5ème catégorie : Potager fleuri
- 6ème catégorie : Parc et jardin (public ou privé) ouvert à la visite

Accepte sans réserve le règlement de ce concours ainsi que les décisions du Jury.

Fait le

Signature

Formulaire d'inscription à retourner avant le 28 juin au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture ou en l'envoyant par mail : mairie@beinheim.fr



**La retraite est pour bientôt ou vous êtes déjà retraités ?
Vous vous posez des questions sur votre budget et
l'impact de la baisse de revenus ?**

L'Udaf Bas-Rhin, en partenariat avec l'Agf Bas-Rhin, vous convie à des sessions d'échange sur le thème du Budget des Retraités :

**A l'Espace des Associations - 6 Place Robert Schuman -
67500 HAGUENAU**

1ère session : le 18 juin 2024 de 16h à 18h

2ème session : le 02 juillet 2024 de 16h à 18h

Inscription dans la limite de 17 places



Contact et renseignement : 03 69 57 90 43 - PCB@udaf67.fr

Voir aussi :

<https://www.udaf67.fr/ludaf-bas-rhin-en-partenariat-avec-lagf-vous-convie-a-une-session-dechange-sur-le-theme-du-budget-des-retraites/>

À LA MAISON DES AINÉS

AGENDA

Lundi 17 juin

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Art du crochet 2,50 €

Jeudi 20 juin

14h00 Fête de la musique 5 €

Mardi 18 juin

9h30 Couture 2,50 €
14h00 Atelier manuel 2,50 €

Vendredi 21 juin

9h30 Bricolage 2,50 €
14h00 Atelier manuel 2,50 €

Mercredi 19 juin

Fermeture hebdomadaire



**ANIMÉE PAR LE DUO YANIS
ET PATRICK
PETITE RESTAURATION**

VEUILLEZ VOUS INSCRIRE



12 rue du presbytère - Tél. 03.88.86.36.56

Société Sportive Beinheim

BULLETIN D'INSCRIPTION AU VIDE GRENIER du 07 juillet 2024

à retourner avant le 01 juillet 2024

M. François SCHOTT - 25, rue Saint Louis - 67930 BEINHEIM

06 48 78 55 84

Nom – Prénom :

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

e-mail :

Carte d'identité n° : _____

délivrée le : _____ par :

une copie de la carte d'identité recto-verso est à joindre à l'inscription

Ces informations confidentielles sont obligatoires.

Réserve un emplacement de _____ ml (minimum 5 mètres linéaires) ou + par multiple de 5m

au prix de _____ € (2 € / ml) Exemple : 5m ou 10m ou 15m ou 20m etc...

afin de faciliter l'organisation et la mise en place des stands.

Montant à régler lors de la réservation par chèque libellé au nom de :

Société Sportive Beinheim

Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement et atteste sur l'honneur :

- que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière
- ne proposer à la vente que des objets personnels et usagés (article L310-2 du Code du Commerce)
- ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R.321-9 du Code pénal)

Par ailleurs, j'accepte mon inscription dans un registre tenu à la disposition des services de police et de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date :

Signature :

Société Sportive Beinheim

Règlement du Vide-Grenier

Dimanche 7 juillet 2024 de 6H à 18H

1. Le vide grenier est ouvert à tout particulier, proposant à la vente des articles qui n'ont pas été achetés dans le but d'être revendus.
2. Les emplacements (minimum 5 ml) sont à réserver à l'avance par renvoi du bulletin d'inscription ci-joint dûment complété et du paiement correspondant avant le 01 juillet 2024.
Seules les réservations accompagnées du règlement seront garanties.
3. Le prix des emplacements est fixé à 10 € les 5 ml et 10 € de plus par tranche de 5 mètres supplémentaires.
4. Les réservations sont enregistrées, par attribution d'un numéro, au fur et à mesure des inscriptions sans contestation possible.
5. L'installation des stands se fera de 6h à 7h30 ; les places non occupées au-delà de 8h seront, sans avis de l'exposant retardataire, redistribuées.
6. **Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'absence non excusée.**
7. Les exposants sont invités à laisser leurs emplacements propres à l'issue de la manifestation. Tous les déchets et objets invendus seront remontés.
8. La vente de boissons et de denrées alimentaires est exclusivement réservée à l'association organisatrice.
9. L'introduction de substances nocives ou explosives dans l'enceinte de la manifestation est interdite.
10. La vente d'armes blanches ou à percussion ainsi que celle d'animaux vivants y est strictement interdite.
11. L'utilisation de mécanismes dangereux et les manifestations bruyantes sont interdites dans le périmètre de la manifestation.
12. Les animaux doivent être tenus en laisse.
13. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou de détérioration éventuels sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.

En cas de non-respect de ce règlement l'association organisatrice se réserve le droit de prendre toutes les dispositions qui s'imposent.

Imprimé par les soins de l'association – ne pas jeter sur la voie publique

A l'occasion de la
Fête Nationale,

le Club Canin de Beinheim vous invite
le samedi 13 juillet 2024
à partir de 19h00
à la salle polyvalente de Beinheim.
Accès libre

Soirée animée
par l'orchestre
« VALERY'S »

Buvette et restauration sur place:
tartes flambées



Le feu d'artifice sera tiré à 23h00

MESSES DU MOIS DE JUIN

Vendredi 14 juin

19h00 - Pas de messe à Beinheim

Samedi 15 juin

18h00 - Sainte Messe à Kesseldorf

Dimanche 16 juin

9h15 - Sainte Messe à Niederroedern

10h30 - Sainte Messe à Seltz



Vendredi 21 juin

19h - à Beinheim - Sainte Messe

Samedi 22 juin

18h00 - Sainte Messe à Eberbach

Dimanche 23 juin

9h15 Sainte Messe à Niederroedern

10h30 Sainte Messe à Seltz

Une préparation au baptême aura lieu le vendredi 12 juillet à 19:30 heures au sous-sol du presbytère. Les couples qui désirent faire baptiser leur enfant sont priés de prendre contact avec Monsieur le Diacre Laurent KOEBEL.

Pour tout renseignement ou pour les inscriptions au baptême il se tient à disposition à l'adresse Laurent.KOEBEL@orange.fr ou par téléphone au 03.88.86.86.49 les soirs entre 19:00 et 20:30 heures



BEINHEIM PETANQUE CLUB ASSOCIATION "REPARTIR"



OBJECTIF	CONCOURS DE PETANQUE AVEC L'APPUI DU CD67 A BUT CARITATIF ASSOCIATION "REPARTIR"
DATE	DIMANCHE 16 JUIN 2024 A PARTIR DE 10H00
LIEU	TERRAIN DU BEINHEIM PC
FORMULE	DOUBLETTES FORMEES OUVERT A TOUS
SYSTÈME	EN 4 PARTIES+FINALE
MISES	8€ PAR EQUIPE NON REDISTRIBUEES
INSCRIPTION	UNIQUEMENT PAR E-MAIL EN UTILISANT LA FEUILLE D'INSCRIPTION JOINTE beinheimpc@gmail.com AUCUNE INSCRIPTION SUR LE TERRAIN
DELAI A RESPECTER	JUSQU'AU VENDREDI 14 JUIN à 20H00
BUVETTE PETITE RESTAURATION	LES BENEFICES SERONT REVERSES A L'ASSOCIATION

L'Association REPARTIR existe et fonctionne en continu depuis plus de 25 ans. Née en réponse à un besoin, celui de permettre à des personnes de REPARTIR dans la vie, elle a toujours et encore sa raison d'exister, des coups durs surprennent encore très, trop fréquemment.

L'épicerie sociale accueille, écoute et soutient les personnes en difficulté en fournissant une aide alimentaire. Elle soutient les familles et les personnes en situation précaire dans pas moins de 50 communes de l'Alsace du Nord en travaillant en lien étroit avec les travailleurs sociaux les centres communaux d'action sociale (C.C.A.S.) et les autres partenaires.

Avec l'aide de toutes et tous, notre club a pour objectif d'apporter une modeste contribution à cette association caritative.

Nous comptons sur vous.





Petites annonces

- **Location bi-famille** : 80 m², 3 pièces (2ch.), petit jardin + abri voiture, chauffage gaz, cuisine toute équipée, libre de suite : 700 € hors charges.
Contact : 06 62 40 03 11 ou 0049 1773693899



Urgences médicales

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche du lieu de résidence, composer le **3237**.

Jusqu'à minuit : pour joindre le médecin de garde, composer le **03.69.55.33.33**.

En cas d'urgence ou après minuit, faire le **15**.



Horaires d'ouverture

Mairie

Lundi et mercredi de 9h à 12h
Mardi et jeudi de 9h à 12h et de 16h à 18h
Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Déchèterie

Jusqu'au 30 septembre 2024
Du mardi au samedi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h15 - Tél. 06.15.76.87.08



B E I N H E I M



19A rue principale - 67930 BEINHEIM



03.88.53.04.04



mairie@beinheim.fr



www.beinheim.fr

